

## *Communiqué de presse*

### Fonds tourisme durable : Bilan positif pour le réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Fonds tourisme durable a été déployé en Région Sud par le réseau des 9 Parcs naturels régionaux en partenariat avec les Chambres de commerce et d'industrie entre mai 2021 et décembre 2022.

Ce dispositif de l'Etat opéré par l'ADEME soutient les projets de transition écologique des professionnels du tourisme qu'ils soient hébergeurs ou restaurateurs tels que le développement des circuits courts, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la promotion des mobilités douces, les économies d'énergie, la sensibilisation de la clientèle, etc. Il permet d'accompagner l'élaboration de leur plan d'actions via un diagnostic gratuit et finance une partie de leurs études et de leurs investissements.

#### Le réseau des Parcs naturels régionaux mobilisé aux côtés des acteurs du tourisme

La valorisation des pratiques durables dans le domaine du tourisme, respectueuses des patrimoines naturels et culturels des territoires mais aussi socialement justes et économiquement viables sont des priorités pour les Parcs naturels régionaux et à fortiori pour les 9 Parcs de la Région Sud, première destination touristique de France.

Le réseau régional des Parcs naturels régionaux a fait de cette action une priorité dès 2014 en créant avec le soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur une démarche mutualisée spécifique et innovante. Doté de deux agents, l'« Interparc tourisme » est en charge de l'accompagnement, la qualification, l'animation et la valorisation des entreprises et des professionnels de l'écotourisme. Outil central de cette action, la marque Valeurs Parc naturel régional compte aujourd'hui 324 bénéficiaires en Région Sud dont 164 hébergeurs et restaurateurs.

Fort de cette expérience et au plus près des attentes des professionnels du tourisme engagés dans le développement durable de leur territoire, le réseau s'est porté candidat pour déployer dans les Parcs le Fonds tourisme durable aux côtés des Chambres de Commerce et d'industrie. C'est le Parc des Alpilles qui a assuré le portage administratif de ce dispositif pour le compte des 9 PNR.

Totalement investi dans ce projet lancé en avril 2021, le réseau des Parcs a recruté, grâce à la subvention allouée par l'ADEME, deux nouveaux agents pour assurer l'information, l'accompagnement et le suivi des dossiers des professionnels des Parcs naturels régionaux. Grâce aux relais de communication des acteurs institutionnels du tourisme en région (agences de développement, CRT, Fédération régionale des Offices de tourisme, UNAT, Hôtels au Naturel, Gîtes de France...) mis en place dans les 9 territoires, le dispositif a pu bénéficier à près d'une centaine de professionnels.

#### Un succès auprès des hébergeurs et restaurateurs des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Au total, **439** professionnels en région Sud se sont inscrits sur le portail [www.fondstourismedurable.fr](http://www.fondstourismedurable.fr) pour bénéficier du dispositif. Parmi eux, **230** étaient situés sur un territoire de Parc parmi lesquels 108 ont fait l'objet d'un diagnostic afin d'évaluer l'éligibilité de leur dossier. Au final, **85 dossiers** issus des Parcs naturels régionaux ont pu être déposés dont 10 dans les Alpilles.

Le montant total des investissements présentés par les candidats s'élève à 2,5 millions d'euros pour 1.4 million d'euros d'aides. Les professionnels restaurateurs ou hébergeurs retenus ont bénéficié en moyenne d'une subvention de 17 000 euros avec un taux de prise en charge moyen de 61%.

Dans les Parcs, les hébergements ont été le plus largement représentés avec près de 90% des inscrits. Les bénéficiaires sont principalement des hôtels et des gîtes de petite dimension et pour 80% déjà sensibilisés aux thématiques de transition écologique et engagés dans un label écotouristique type clé verte ou marque Valeurs Parc.

### Des actions tournées vers les enjeux d'économies d'énergie, économies d'eau et gestion des déchets

Les actions plébiscitées par les professionnels ont été principalement des actions liées aux économies d'énergie (remplacement d'équipements énergivores : sèche-linge, laves vaisselles..., confort été/hiver, éclairage...), à la gestion des déchets et aux logiques d'économie circulaire (tri et valorisation des déchets...), ainsi qu'aux dispositifs d'économie d'eau (cuves de récupération d'eau de pluie, raccord à une pompe, puit...).

D'autres leviers ont également été retenus pour accélérer la transition : actions de communication et de sensibilisation vers les clientèles ou les équipes (signalétique, livrets pédagogiques...), opérations pour transformer les produits frais et favoriser le « *fait maison* » (robot coupe, trancheuse, mixeur, yaourtière...) ainsi que d'autres solutions pour limiter le gaspillage alimentaire et mieux gérer les biodéchets au jardin.

A noter l'émergence d'autres sujets qui suscitent l'intérêt des professionnels mais qui n'entrent pas encore dans le dispositif tels que le traitement des eaux usées, l'isolation thermique ou encore la production d'énergies renouvelables.

### Des parcours de formation pour enrichir le déploiement du dispositif et renforcer les synergies partenariales

En complément des diagnostics, le réseau régional des Parcs a proposé aux bénéficiaires du Fonds tourisme durable plusieurs sessions de formation pour conforter l'accompagnement des professionnels du tourisme dans leur démarche de transition écologique. Les candidats ont ainsi pu bénéficier d'accompagnements sur les thèmes des « Économies d'énergie dans les établissements touristiques » ainsi que « Restauration et cuisines durables, expérimenter pour passer à l'action » en partenariat avec l'Union régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE).

### Une action du réseau des Parcs naturels régionaux plébiscitée : paroles de bénéficiaires

Le Fonds Tourisme durable a permis la mise en place d'actions très concrètes pour accompagner et faciliter la transition écologique des professionnels. Le dispositif a récolté de nombreux avis positifs :

- « *Je dois avouer que c'était quand même très complexe et lourd mais au final très bien. Merci pour votre implication et gentillesse, c'est rare.* » Benoit et Florence POULET, Bastide de la Provence Verte à La Roquebrussanne dans le Parc de la Sainte-Baume
- « *Un grand MERCI pour votre aide depuis plusieurs mois, semaine après semaine. Sans vous, nous pensons que nous n'y serions pas arrivés car la tâche était ardue et nous pouvions y renoncer malgré notre bonne volonté à respecter tous les critères demandés par l'ADEME. Vous avez toujours eu une parole rassurante et la réactivité dans vos réponses nous a vraiment soutenus tout au long du montage du dossier.* » Florence et Jean-François GONZALES, Maison d'Hôtes Rêve de Provence à Saint-Saturnin-les-Apt dans le Parc du Luberon
- « *Je souhaite partager ma joie avec vous... notre demande d'aide est validée, je vous remercie c'est grâce à vous qui m'avez encouragé, orienté et accompagné pour mener à bien ce dossier. C'est énorme pour nous, nous allons pouvoir être dans les temps. Je n'en reviens pas, nous n'avions jamais été aidés, depuis 2015 nous avançons sans l'aide de personne, alors nous apprécions ce soutien de taille.* » Emmanuelle MATTEI, Jas des Rochers à Cipières dans le Parc des Préalpes d'Azur
- « *Je n'y serais pas arrivé seul dans ce dossier. Encore merci pour votre aide précieuse.* » Damien CRAISSE, Domaine de Val Ubaye (adhérent UNAT) à Baratier dans le Parc du Mercantour.

**Plus d'infos :** Basile DUBOIS, chargé de mission tourisme et loisirs durables au Parc naturel régional des Alpilles  
[b.dubois@parc-alpilles.fr](mailto:b.dubois@parc-alpilles.fr) - 06 47 11 17 18